

Publications des tribunaux

Citations

Le président du tribunal militaire de division 10A,

A vous:

Seligmann Charles, fils de Robert et de Suns Chien Huang, né le 14 décembre 1963, à Hong Kong, originaire de Zurich, commerçant, précédemment domicilié à Hong Kong; pi trm à cp trm ter II/10;

Barrat Jean-Paul, fils de Nicolas et de Ginette, née Mayor, né le 9 février 1959, à Lausanne, originaire de Vich, employé de commerce, précédemment domicilié à 1005 Lausanne, avenue du Léman 68; pi trm à cp trm fort 10;

tous deux actuellement sans domicile connu;

vous êtes cités à comparaître devant le tribunal militaire de division 10A, siégeant le jeudi 29 septembre 1994, à 9 heures, à Oron-la-Ville, Hôtel-de-Ville, Salle du tribunal de district, sous l'inculpation pour Seligmann d'insoumission et d'inobservation de prescriptions de service, sous réserve d'acceptation de sa demande de relief du 13 janvier 1994; il est en outre accusé d'insoumission et d'inobservation de prescriptions de service, et pour Barrat d'insoumission, plus la révocation de sursis, sous réserve d'acceptation de sa demande de relief du 5 octobre 1993.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugés par défaut.

25 juillet 1994

Tribunal militaire de division 10A:
Le président, lt-colonel Jean-Luc Spahr

F36909

Citations

Le président du tribunal militaire de division 2,

A vous:

Monney Christophe, fils de Claude et d'Yvette, née Cuaz, né le 20 juillet 1966, à Vevey, originaire de Villars-le-Grand, instructeur de plongée, précédemment domicilié à 1018 Lausanne, avenue du Grey 47; recr car non incorporée;

Mahieu Alain, fils d'Henri et d'Eliane, née Santschy, né le 9 novembre 1970, au Locle, originaire de Rochefort, ouvrier, précédemment domicilié à 2114 Fleurier, avenue de la Gare 12; recr fus non incorporée;

tous deux actuellement sans domicile connu;

vous êtes cités à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 2, siégeant le jeudi 25 août 1994, à 8 h. 30, à Romont FR, Salle du tribunal, rue des Moines 58, sous l'inculpation, pour Monney, de refus de servir, éventuellement d'insoumission, et pour la révocation éventuelle d'un sursis, et pour Mahieu, de refus de servir.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugés par défaut.

29 juillet 1994

Tribunal militaire de division 2:

Le président, lt-colonel Claude Moeckli

F36909

Citations

Le président du tribunal militaire de division 2,

A vous:

Golay Christian, fils de Roger et de Denise, née Biffiger, né le 17 août 1957, à Genève, originaire du Chenit, électricien, précédemment domicilié à 1020 Renens, rue Censuy 24; fus inapte au service;

Gredig Jean-Daniel, fils de Mario et d'Odette, née Lustcer, né le 23 août 1973, à Sion, originaire de Safien Platz, employé PTT, précédemment domicilié à 1213 Onex, avenue Bois-de-la-Chapelle; recr car, inapte au service;

Moser Frédéric, fils de Marcel et de Rose, née Zaugg, né le 20 décembre 1963, à Bienne, originaire de Rüderswil, mécanicien-électricien, précédemment domicilié à 2735 Bévilard, rue Principale 20; sdt efa inapte au service;

tous trois actuellement sans domicile connu;

vous êtes cités à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 2, siégeant le vendredi 26 août 1994, à 8 h. 30, à Neuchâtel, Le Château, Salle des Etats, sous l'inculpation, pour Golay, d'insoumission intentionnelle, d'inobservation de prescriptions de service, plus la révocation éventuelle d'un sursis, pour Gredig, de refus de servir, et pour Moser, de refus de servir.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugés par défaut.

29 juillet 1994

Tribunal militaire de division 2:

Le président, lt-colonel Daniel Blaser

F36909

Publications des tribunaux

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1994
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	31
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	09.08.1994
Date	
Data	
Seite	1094-1096
Page	
Pagina	
Ref. No	10 107 874

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.